

Dossier de presse,

13 mars 2025

**Lancement du Projet collectif d'expérimentation
EMPLOI LOGEMENT PAYS BASQUE
à destination des travailleurs saisonniers**



SOMMAIRE

1. Invitation Presse
2. Les points clés du projet d'expérimentation : une réponse concrète aux défis du recrutement des saisonniers
3. Le constat sans appel des entreprises autour du logement, devenu un frein au recrutement des travailleurs saisonniers au Pays Basque
4. Un collectif de partenaires engagés autour d'une solution innovante et inédite au Pays Basque et s'appuyant sur l'existant
5. Les logements ciblés et le calendrier
6. La charte d'engagement des partenaires du collectif

1. Invitation Presse



un dispositif



Communiqué de presse

Bayonne, le 04/03/2025

Lancement du Projet collectif d'expérimentation

EMPLOI LOGEMENT PAYS BASQUE

à destination des travailleurs saisonniers

Dans le cadre de la Semaine des métiers du Tourisme et du Job-dating CHR & Saisonniers, la CCI Bayonne Pays Basque et ses partenaires lancent un projet innovant pour répondre au manque de logements freinant le recrutement des saisonniers.

André Garreta, Président de la CCI, vous invite à

la Conférence de presse

Jeudi 13 Mars 2025 à 15h30

à la CCI Bayonne Pays Basque

INSCRIVEZ-VOUS



Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque - 50/51 allées Marines - BP 215 - 64102 Bayonne Cedex
T. 05 59 46 59 46 - www.bayonne.cci.fr

en présence de :

- Jean-Jacques Lasserre, Président du Département 64
- Sébastien Thonnard, Directeur de la Délégation Régionale d'Action Logement Nouvelle-Aquitaine
- Arnaud Portier, Directeur de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (EPFL)
- Hélène VIAL, Directrice Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS)
- Françoise BESNARD, Vice-Présidente de Soliha Pays Basque
- Laetitia NIVAGGIONI, Directrice du Groupement Employeurs 64.

Un projet collaboratif et expérimental

Le dispositif vise à mobiliser des biens vacants (EPFL, CCI) pour les mettre à disposition des travailleurs saisonniers. Il s'inscrit dans une démarche territoriale initiée en 2022 avec le Cluster du Tourisme GOAZEN et le dispositif Emploi Pays Basque.

Objectifs :

- Optimiser l'occupation des logements vacants
- Faciliter l'accès au logement des saisonniers
- Associer employeurs et collectivités pour pérenniser cette action

Temps forts de la conférence :

- Présentation du projet
- Signature d'une charte d'engagement entre les membres du collectif
- Signature de conventions avec Action Logement et le Département 64

Un projet inédit, porté et déployé par la CCI avec l'EPFL, SOLIHA, le GE64, et financé par Action Logement, le Département et la DDETS, pour une mise en œuvre dès la saison 2025.

La conférence de presse sera suivie du Job-dating CHR & Saisonniers (16h30-18h30), ouvert aux entreprises recrutant pour l'été.



2. Les points clés du projet d'expérimentation : une réponse concrète aux défis du recrutement des saisonniers

- **Un accès au logement qui freine les recrutements**

Le recrutement des travailleurs saisonniers est un enjeu majeur pour l'économie du Pays Basque sur tous les secteurs d'activités et, en particulier, le tourisme qui concerne plus de la moitié des 9000 travailleurs saisonniers qui sont mobilisés chaque année.

- **Des acteurs mobilisés et solidaires**

Face à ces difficultés d'accès au logement qui freinent l'embauche, un collectif d'acteurs publics et privés s'est constitué au fil du temps, suite à une démarche territoriale initiée en 2022 avec le Cluster du Tourisme GOAZEN et la CCI de Bayonne via le dispositif Emploi Pays Basque. Ont rejoint l'initiative : la DDETS, l'EPFL, Action Logement, le Département, le GE64, Soliha et la ville de Biarritz.

- **Une réponse sous forme de projet collaboratif et expérimental**

Le dispositif vise à expérimenter dès 2025 une solution innovante en mobilisant une dizaine de biens vacants (identifiés et gérés par l'EPFL et la CCI) pour les mettre à disposition des travailleurs saisonniers, avec une vingtaine de places en colocations.

- **Des partenaires actifs et parties prenantes avec chacun un rôle distinct :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque – CCI
 - porteuse du projet, ingénierie et relations avec les partenaires, identification des besoins des employeurs et gestion des bénéficiaires,
- Etablissement Public Foncier Local Pays Basque – EPFL
 - mobilisation et rénovation des logements vacants identifiés pour son périmètre d'intervention en accord avec les villes concernées (Anglet, Biarritz, Boucau, Ciboure)
- La Ville de Biarritz
 - participation aux ateliers du collectif et apport du point de vue d'une commune dans le montage du projet
- Action Logement Services
 - soutien financier et dispositif d'aide aux locataires,
- Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités – DDETS
 - appui institutionnel et financier, lien avec les collectivités territoriales
- Département des Pyrénées-Atlantiques (CD64)
 - soutien financier et territorial, lien avec les collectivités
- Groupement Employeurs 64 – GE64
 - relai auprès des entreprises adhérentes,
- Soliha Pays Basque
 - gestion locative et accompagnement des bénéficiaires.

- **Une conférence de presse pour officialiser le lancement du projet et la signature d'une charte d'engagement et de deux conventions de financement :**

A l'occasion de la conférence de presse du jeudi 13 mars 2025, ces partenaires et co-acteurs du projet ont souhaité officialiser leur initiative en présentant le projet aux media et aux entreprises participant au Salon Job-dating Saisonniers organisé le jour même dans les locaux de la CCI de Bayonne.

Ainsi, **André Garreta**, Président de la CCI Bayonne Pays Basque et représentant du Cluster Tourisme GOAZEN, **Jean-Jacques Lasserre**, Président du Département 64, **Sébastien Thonnard**, Directeur de la délégation régionale d'Action Logement Nouvelle-Aquitaine, **Arnaud Portier**, Directeur de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque et représentant Claude Olive président de l'EPFL, **Hélène VIAL**, Directrice Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS), **Françoise BESNARD**, Vice-Présidente de Soliha Pays basque, **Laetitia NIVAGGIONI**, Directrice du Groupement Employeurs 64, ont pris la parole et signé ensemble une charte d'engagement autour de cette expérimentation.

Patricia Pourvhab, Adjointe au Logement de la Ville de Biarritz a témoigné de son implication dans les ateliers et le montage du projet.

Deux conventions ont également été signées :

1. **une convention CCI / Département** entre André Garreta, président de la CCI porteuse de l'ingénierie du projet pour le collectif et Jean-Jacques Lasserre, président du département au titre du financement accordé pour la rénovation des logements
2. **une convention CCI / Action Logement** entre André Garreta, président de la CCI porteuse de l'ingénierie du projet pour le collectif et Sébastien Thonnard, Directeur de la délégation régionale d'Action Logement Nouvelle-Aquitaine accordé pour la rénovation et l'aménagement des logements.

- **Des logements mis à disposition dès 2025 et 2026**

Dès la saison 2025, les premiers logements seront ouverts aux travailleurs saisonniers en lien étroit avec les entreprises qui les emploient, et avec un plan d'action sur cinq ans pour pérenniser et étendre le dispositif.

- **Une volonté de rendre plus visible les offres de logement dédiées aux saisonniers à travers la plateforme emploi-pays-basque.fr**

Au-delà de cette expérimentation, les membres du collectif ont souhaité rendre plus visible les différentes possibilités de logement des saisonniers sur le territoire. Dès le 13 mars, un onglet Logement sur le site internet emploi-pays-basque.fr sera activé et proposera des liens vers les offres des partenaires Action Logement et Soliha. Sa vocation sera de proposer des offres et recensera l'ensemble des initiatives proposées sur le territoire à destination des saisonniers.

3. Le constat sans appel des entreprises autour du logement, devenu un frein au recrutement des travailleurs saisonniers au Pays Basque

En 2022 les entreprises membres du Cluster du Tourisme GOAZEN, animé par la CCI Bayonne Pays Basque, dressent un constat alarmant sur les difficultés d'accès au logement pour les travailleurs saisonniers, accentuées par la pénurie de logement disponibles sur le territoire.

Plusieurs données, dont une étude de l'AUDAP menée en 2023 et à laquelle la CCI a contribué sur le volet destiné à quantifier l'offre de logement à destination des saisonniers, sont venues confirmer ce constat et préciser le périmètre et les besoins :

- l'étude dénombre 8 103 saisonniers en 2021 (en nombre de contrats en poste principal) + 18 908 contrats en postes annexes,
- 95% de l'emploi saisonnier est réparti dans les 19 communes touristiques et stations classées (48% des saisonniers sur le BAB),
- 26% des employeurs proposent une offre de logement à leurs saisonniers,
- Et le besoin de logement des saisonniers est estimé à 1 400 lits minimum.

En parallèle l'étude de la CCI conduite au 1^{er} trimestre 2023 visant à inventorier des logements vacants susceptibles d'être mobilisés à la location, auprès des particuliers, internats, locations de meublés et hébergements touristiques marchands, a permis d'identifier un potentiel de 160 places disponibles sur les mois d'été. Parmi les enseignements de cette étude, la mise en place d'un cadre d'action sécurisant l'accès au logement des saisonniers (garantie des loyers, facilitation des démarches, mise en visibilité de l'offre...) pourrait permettre de motiver une plus large part de propriétaires à louer à ce profil de locataire. Toutefois quand 21% des propriétaires interrogés déclarent une disponibilité de leur logement sur la période estivale contre plus de 60% en hiver, nul doute qu'il faut trouver des solutions pour faciliter l'hébergement des saisonniers dont la période d'activité se concentre sur 4 à 6 mois, d'avril à octobre selon les secteurs d'activités.

Enfin, les dernières données de l'Enquête en Besoin de Main d'Œuvre 2024 de France Travail confirment que les tensions de recrutement sur le territoire persistent, avec :

- plus de 17 550 projets d'embauche recensés
 - dont 39,2% de projets saisonniers soit plus de 6 800 emplois
 - dont 69,8% des projets sont considérés comme difficiles à pourvoir.
- Parmi les freins, le logement est une des causes récurrentes.

En résumé, d'un côté les employeurs doivent non seulement trouver le bon profil avec les compétences adéquates pour réussir leurs activités saisonnières, mais ils doivent anticiper cette question du logement dans leurs modalités de recrutement. **Du côté des travailleurs saisonniers, différents facteurs expliquent leurs difficultés** à trouver un logement : le manque d'offre, le prix des loyers, les conditions à remplir pour accéder à la location, la qualité des conditions de logement proposées, la capacité à faire coïncider période de location et durée du contrat de travail, la localisation du logement et les solutions de mobilité qui sont inégales entre le littoral basque et l'intérieur.

Enfin cette problématique concerne plus de 9000 emplois saisonniers chaque année sur toutes les filières économiques dont 55% dans celles du tourisme.

4. Un collectif de partenaires engagés autour d'une solution innovante et inédite au Pays basque et s'appuyant sur l'existant

Le projet d'expérimentation Emploi Logement Pays basque vise donc à répondre au manque de logements qui freine le recrutement des travailleurs saisonniers par la mise à disposition de biens inoccupés et pourtant habitables.

Il s'inscrit dans une démarche initiée en 2022 avec le Cluster du tourisme GOAZEN, animé par la CCI, et porté dans le cadre du dispositif Emploi Pays basque qui réunit les acteurs territoriaux de l'emploi, publics et privés, comme France Travail, le Département, la Communauté d'agglomération, des groupements d'employeurs, des agences de recrutement ou d'intérim et des entreprises.

Interrogeant différents acteurs autour de cette question du recrutement et du logement des saisonniers, **la CCI a donc réuni un collectif qui s'est constitué naturellement autour de l'EPFL, la DDETS, Action Logement Services, le Département 64, SOLIHA et le GE 64. Leur objectif : trouver des solutions en optimisant les dispositifs existants.**

Basé sur le constat d'un potentiel de biens vacants détenus par l'EPFL pour le compte de collectivités territoriales, et d'un logement de fonction vacant à la CCI de Bayonne, le collectif a proposé de mettre à disposition des travailleurs saisonniers ces hébergements inutilisés. Le dispositif imaginé permet dès lors de résoudre plusieurs problématiques croisées :

- des biens vacants qui posent des problèmes de dégradation et de squats qui coûtent à l'EPFL et la sphère publique,
- des difficultés économiques et réglementaires rencontrées dans le secteur de la construction créant une forte pénurie de logements
- des entreprises qui peinent à recruter des travailleurs saisonniers par manque de logements disponibles ou accessibles financièrement et contractuellement.

Le groupe de travail a ainsi élaboré un plan d'action sur cinq ans mobilisant une dizaine de biens pour plus d'une vingtaine de places dont une partie sera mise à la location dès la saison 2025. Le projet se veut expérimental et prévoit d'optimiser l'occupation des logements par la gestion de rotations entre les différents publics de saisonniers, de travailleurs en mobilité et d'étudiants. Il cherche également à pérenniser le dispositif en engageant les employeurs dans le projet pour favoriser son développement à plus grande échelle si l'expérimentation est concluante.

Ce projet est une collaboration inédite et innovante qui a permis de mobiliser des financements auprès d'Action Logement, du Département et de la DDETS pour financer son ingénierie et la rénovation des logements identifiés.

5. Les logements ciblés et le calendrier

Type d'hébergements	Commune	Nombre de places	Disponibilité
Appartement T3 EPFL	Anglet	2	Juin 2025
Appartement T3 CCI BPB	Bayonne	2	Mai 2025
Maison EPFL 2 logements	Biarritz	5	Juin 2026
Appartement T3 EPFL	Boucau	2	Mai 2026
Appartement T4 EPFL	Boucau	2	Mai 2026
Appartement T3 EPFL	Boucau	2	Mai 2026
Appartement T3 EPFL	Boucau	2	Mai 2026
Appartement T3 EPFL	Ciboure	2	Mai 2026
Appartement T3 EPFL	Ciboure	2	Mai 2026
Appartement T3 EPFL	Ciboure	2	Mai 2026
Appartement T3 EPFL	Ciboure	2	Mai 2026

6. La charte d'engagement des partenaires du collectif

Charte d'Engagement des Partenaires du Projet EMPLOI LOGEMENT PAYS BASQUE

Préambule

Face aux difficultés croissantes d'accès au logement pour les travailleurs saisonniers, les jeunes actifs au Pays Basque, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Bayonne Pays Basque, en collaboration avec un collectif d'acteurs institutionnels et économiques, met en place une expérimentation visant à mobiliser des logements vacants pour ces publics. Dans ce cadre, les signataires s'engagent à contribuer activement au développement et à la pérennisation de cette initiative.

Article 1 : Objet de la Charte

La présente charte formalise l'engagement des partenaires à participer au projet EMPLOI LOGEMENT PAYS BASQUE en mettant en commun leurs expertises, ressources et moyens afin de :

- Faciliter l'accès à un logement pour les travailleurs saisonniers et les jeunes actifs,
- Mobiliser et réhabiliter des logements vacants pour répondre aux besoins identifiés,
- Soutenir l'emploi en réduisant les freins liés au logement,
- Expérimenter des solutions innovantes de logement temporaire adaptées aux besoins du territoire.

Article 2 : Les Parties Prenantes

Les signataires de cette charte sont :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque – CCI (porteur du projet, ingénierie et relations avec les partenaires du projet, identification des besoins des employeurs et gestion des bénéficiaires),
- Etablissement Public Foncier Local Pays Basque – EPFL (mobilisation des logements vacants),
- Action Logement Services (soutien financier et dispositif d'aide aux locataires),
- Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités - DDETS (appui institutionnel et financier),
- Département des Pyrénées-Atlantiques (CD64) (soutien financier et territorial),
- Groupement Employeurs 64 – GE64 (relai auprès des entreprises adhérentes),
- Soliha Pays Basque (gestion locative et accompagnement des bénéficiaires),

Article 3 : Engagements des Partenaires

3.1. Engagements de la CCI Bayonne Pays Basque

- Assurer la coordination générale du projet,
- Piloter la recherche de financements et le suivi des budgets,
- Animer le collectif des partenaires et le lien avec les collectivités territoriales
- Organiser la communication et la promotion du dispositif,
- Faciliter la mise en relation entre employeurs et bailleurs,
- Faciliter la mise en relation entre les entreprises/employeurs et les bénéficiaires du logement,
- Assurer le suivi des conventions avec les entreprises et les salariés,
- Apporter l'ancien logement de gardien de la CCI dans l'expérimentation,
- Mesurer et évaluer les résultats de l'expérimentation ainsi que son impact sur l'emploi et le logement,
- Mettre en place un outil de veille et de détection d'autres logements mobilisables pour les travailleurs saisonniers et les jeunes actifs (cible prioritaire) et les étudiants (cible secondaire pour assurer l'occupation des logements à l'année).

3.2. Engagements de l'EPFL Pays Basque

- Contribuer à l'ingénierie du projet et à son animation sur la durée,
- Identifier et mobiliser une dizaine de logements vacants pouvant être intégrés au projet,
- Assurer le lien avec les collectivités pour faciliter l'implantation du projet,
- Réaliser les études techniques et estimer les coûts de travaux,
- Assurer le suivi des réhabilitations en lien avec les autres acteurs,
- Garantir l'entretien et la pérennité des logements dédiés à l'expérimentation,
- Soutenir les actions de communication et de promotion du dispositif.

3.3. Engagements d'Action Logement Services

- Contribuer à l'ingénierie du projet et à son animation sur la durée,
- Accompagner le projet conformément à la convention Innovation signée avec la CCI et qui précise les modalités d'accompagnement tels que présentées dans le dossier de candidature au fonds ALINOV,
- Proposer ses produits et services dans le respect des textes qui régissent son intervention et dans la limite des fonds disponibles, conformément aux enveloppes budgétaires définies dans le cadre de la convention quinquennale 2023-2027,
- Soutenir les actions de communication et de promotion du dispositif.

3.4. Engagements de la DDETS

- Contribuer à l'ingénierie du projet et à son animation sur la durée,
- Apporter un soutien financier pour faciliter l'ingénierie et orienter vers d'autres sources potentielles de financement,

- Assurer le lien avec les collectivités territoriales pour faciliter l'implantation du projet et son intégration dans les politiques publiques locales,
- Soutenir les actions de communication et de promotion du dispositif, notamment au sein du Comité Local pour l'Emploi,
- Dans l'hypothèse d'une location directe par un employeur, confirmer la conformité des hébergements à la réglementation du Droit du Travail,
- Veiller à l'adéquation du dispositif aux besoins des travailleurs saisonniers et à l'accompagnement global des travailleurs saisonniers au-delà de la dimension logement.

3.5. Engagements du Département 64

- Contribuer à l'ingénierie du projet et à son animation sur la durée,
- Apporter un soutien financier pour les investissements,
- Entretenir le lien avec les collectivités pour faciliter l'implantation du projet,
- Soutenir les actions de communication et de promotion du dispositif.

3.6. Engagements du GE64

- Contribuer à l'ingénierie du projet et à son animation sur la durée,
- Identifier et mobiliser les entreprises employeuses de travailleurs saisonniers,
- Participer à la sélection et au suivi des bénéficiaires,
- Soutenir les actions de communication et de promotion du dispositif.

3.7. Engagements de SOLIHA Pays Basque

- Contribuer à l'ingénierie du projet et à son animation sur la durée,
- Assurer la gestion locative et l'accompagnement des locataires,
- Assurer le lien avec Action Logement Services et la mise en place des dispositifs d'aide au logement pour les bénéficiaires,
- Garantir l'entretien et la pérennité du parc locatif avec les locataires et les bailleurs,
- Participer au bon déroulé de l'expérimentation et proposer des ajustements pour optimiser le dispositif,
- Soutenir les actions de communication et de promotion du dispositif.

Article 4 : Durée et Modalités de Mise en Œuvre

- L'expérimentation est prévue sur 5 ans (2025-2030), avec une montée en charge progressive.
- Un bilan annuel sera réalisé pour évaluer l'efficacité du dispositif et ajuster les modalités si nécessaire.
- Chaque partenaire s'engage à respecter les engagements financiers et opérationnels définis.

Article 5 : Gouvernance et Suivi du Projet

- Un comité de pilotage, animé par la CCI Bayonne Pays Basque, se réunira trimestriellement pour suivre l'avancement du projet.

- Des groupes de travail thématiques seront mis en place pour traiter des aspects spécifiques (logistique, financement, gestion des bénéficiaires...).
- Un rapport annuel sera produit pour faire état des résultats et identifier les pistes d'amélioration.

Article 6 : Communication et Promotion

- Une conférence de presse officielle sera organisée le 13 mars 2025 à la CCI de Bayonne pour annoncer le lancement du projet et la signature de la présente charte.
- Les partenaires s'engagent à relayer les informations relatives au projet via leurs canaux de communication respectifs.

Article 7 : Dispositions Finales

- La signature de cette charte formalise l'engagement des partenaires à contribuer activement au projet EMPLOI LOGEMENT PAYS BASQUE.
- Elle porte les valeurs communes des partenaires décrites dans le document annexé à cette charte,
- Cette charte pourra être modifiée en fonction de l'évolution du projet et des engagements des partenaires.

Charte d'engagement collectif EMPLOI LOGEMENT PAYS BASQUE
établie en 7 exemplaires
à Bayonne, le 13 mars 2025

Signatures des partenaires :

CCI Bayonne Pays Basque
André GARRETA
Président



DDETS
Hélène VIAL
Directrice Départementale de l'Emploi du
Travail et des Solidarités



EPFL
Arnaud PORTIER
Directeur



Département 64
Jean-Jacques LASSERRE
Président



Action Logement Services
Sébastien THONNARD
Directeur de la Délégation
Régionale d'Action Logement
Nouvelle-Aquitaine



GE64
Laetitia NIVAGGIONI
Directrice



SOLIHA Pays Basque
Françoise BESNARD
Vice-Présidente



Les valeurs du collectif « EMPLOI LOGEMENT PAYS BASQUE »

1. Solidarité territoriale

Favoriser l'entraide entre acteurs économiques, institutionnels et associatifs pour répondre aux défis de l'emploi et du logement au Pays Basque.

2. Engagement collectif

Impliquer activement chaque partenaire dans la réussite du projet, en mettant à disposition ses ressources, son expertise et son réseau.

3. Innovation sociale

Expérimenter de nouvelles solutions en matière de logement temporaire pour les travailleurs et jeunes actifs, en intégrant des modèles alternatifs et durables.

4. Attractivité et dynamisme économique

Contribuer à renforcer l'attractivité du territoire en facilitant l'installation et la rétention des talents nécessaires aux entreprises locales.

5. Accessibilité et inclusion

Permettre un accès équitable au logement pour les travailleurs saisonniers, jeunes actifs et salariés précaires, indépendamment de leur situation financière ou de leur statut professionnel.

6. Responsabilité environnementale

Privilégier la réhabilitation de logements vacants et encourager des pratiques écoresponsables dans la gestion des logements (matériaux durables, consommation énergétique maîtrisée, mobilité douce...).

7. Transparence et concertation

Assurer une gouvernance claire du projet en partageant régulièrement les avancées, en impliquant les partenaires dans la prise de décision et en garantissant un suivi rigoureux des engagements pris.